

[Text]

Mr. Harvey can talk about that. It is not equity. It is largely a grant. But leaving that particular aspect aside, they get well over 50% of the cost of a project from public funds. So if you compare . . .

It may not be enough. Because the Canadian market is so small, it still is difficult for them to recover their costs. But if you look at it strictly from the point of view of whether they are getting support from the CBC and from Telefilm, they are getting pretty high support from CBC and Telefilm.

**Mrs. Finestone:** I do not want to pursue it too much further. If you tell me it is not equity funding and it is not repayable to Telefilm, I would like that in writing.

**Mr. Juneau:** Let me ask Denis to comment on that, because his information would be more accurate than mine.

**Mr. Denis Harvey (Vice-President, English TV Network, Canadian Broadcasting Corporation):** Telefilm is the first investor out after basic costs are covered. We pay a straight licence fee. If you feel we should raise our licence fees . . . our licence fees are now the highest in the country. They are far higher than the private sector's. For us to raise them, with our current economic problems, would be impossible.

If you take a straight half-hour weekly series of 22 weeks, we pay about \$125,000 to the producer for that half-hour, and 22 times \$125,000 is \$2,750,000 for one winter half-time series. We currently can buy that from the U.S. at \$550,000. So we quadruple our costs now with the high licence fees we pay Canadian producers. To raise them even further would mean less Canadian programming on television.

**Mrs. Finestone:** Thank you very much for that clarification. I certainly do not intend to let the private broadcasters off with that question either, I have to tell you, so it was not only at the public level.

**Mr. Juneau:** Was the answer clear enough on the recovery of the Telefilm contribution?

**Mrs. Finestone:** I think so. If I need further clarification, I will come back to that.

The definition of access on page 8: I am concerned about the fact that we are now talking about a potential global system that would include public, private, and community channels. The community channel seems to me, in the Caplan-Sauvageau recommendation, to be a separated-out channel, a separate mandate, separately enunciated in the act. I come from Quebec, where the community channel has been very effective. The cable people have been very generous and I think helpful. I am concerned about the application of that particular recommendation. I get the feeling that you do not see the need for it either; that the right of access is in the bill

[Translation]

là. M. Harvey peut vous en toucher un mot. Il ne s'agit pas de capitaux propres. Il s'agit essentiellement d'une subvention. Mais nonobstant ce fait, il est indéniable que plus de 50 p. 100 du coût d'un projet est absorbé par les deniers publics. Par conséquent, si vous comparez . . .

Cela ne suffit peut-être pas. Parce que le marché canadien est si petit, il est difficile pour eux de rentrer dans leurs frais. Mais si l'on examine la situation simplement pour voir s'ils sont appuyés par la Société Radio-Canada et par Téléfilm, il ne fait aucun doute qu'ils obtiennent des sommes assez considérables de l'une et de l'autre.

**Mme Finestone:** Je ne veux pas trop poursuivre dans cette voie. Si vous me dites qu'il ne s'agit pas d'un financement par actions et que les sommes ne sont pas remboursables à Téléfilm, j'aimerais voir cela par écrit.

**M. Juneau:** Je demanderais à Denis de commenter ce point, parce que ses renseignements sont plus exacts que les miens.

**M. Denis Harvey (vice-président, Réseau anglais de télévisienn, Société Radio-Canada):** Téléfilm est le premier investisseur à sortir une fois que le producteur est rentré dans ses frais de base. Nous payons pour notre part un simple droit de licence. Si vous croyez que nous devrions augmenter nos droits de licences . . . ils sont actuellement les plus élevés au pays. Ils sont beaucoup plus élevés que ceux du secteur privé. Il serait donc impossible pour nous, compte tenu de nos problèmes économiques actuels, de les augmenter.

Pour une série hebdomadaire de 22 émissions d'une demi-heure, nous payons le producteur environ 125,000\$ par émission, ce qui, multiplié par 22, signifie 2,750,000\$ pour une série d'émissions d'hiver. Or actuellement, nous pouvons probablement acheter cela des États-Unis pour 550,000\$. Cela signifie que nous quadruplons nos coûts en raison des droits de licences élevés que nous versons aux producteurs canadiens. Si ceux-ci étaient augmentés encore davantage, il y aurait encore moins d'émissions canadiennes à la télévision.

**Mme Finestone:** Merci beaucoup de cette précision. Je n'ai pas l'intention non plus de dispenser les radiodiffuseurs privés de cette question, je vous le signale; par conséquent, dans ce cas, je voulais connaître la situation au niveau public.

**M. Juneau:** La réponse était-elle assez claire en ce qui concerne le recouvrement de la contribution de Téléfilm?

**Mme Finestone:** Je le crois. Si j'ai besoin d'autres précisions, j'y reviendrai.

En ce qui concerne la définition de l'accès donnée à la page 8, je suis préoccupée par le fait qu'on parle actuellement d'un éventuel système global qui inclurait les canaux publics, privés et communautaires. Il me semble, d'après la recommandation Caplan-Sauvageau, que le canal communautaire soit distinct, qu'il ait un mandat différent, énoncé séparément dans la loi. Je viens du Québec, où le canal communautaire s'est révélé très efficace. Les télé distributeurs ont été très généreux et fort utiles, je pense. Je m'inquiète donc de l'application de cette recommandation. J'ai l'impression que vous n'en voyez pas non plus la nécessité, que le droit d'accès est déjà prévu dans le